CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971) $51^{\rm e}$ Réunion du Comité permanent Gland, Suisse, 23 au 27 novembre 2015

SC51-01 bis Rev.2

51^e Réunion du Comité permanent Projet d'ordre du jour annoté

Lundi 23 novembre 2015

O9:00-11:00 Séance à huis clos du Comité de transition du Groupe de travail sur la gestion (Rapport sur les conclusions, recommandations et la mise en œuvre de l'évaluation à 360 degrés du Secrétaire général).

11:00-13:00 Réunion du Groupe de travail sur la gestion

- a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès des travaux du Secrétariat axés sur les principales priorités adoptées par la COP, les voyages et les réunions du Secrétariat ainsi que l'état du budget administratif et non administratif et comprenant une vue d'ensemble sur le personnel et les contrats des consultants (DOC. SC51-06).
 - Le Secrétaire général fait rapport en réponse au paragraphe 7 alinéa c de la Résolution XII.4, Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar.
- b) Examen du Règlement intérieur actuel et de son application possible aux organes subsidiaires de la Convention (SC51 INF.DOC.01).
 - Le Secrétariat explique certains points juridiques relatifs à l'adoption du règlement intérieur, à la fin de la 12^e Session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar (COP12) ainsi que la manière dont ils s'appliquent à la gestion des réunions durant la prochaine période triennale. En outre, le Groupe de travail sur la gestion peut envisager les options discutées à la 48^e Réunion du Comité permanent concernant l'élaboration de règlements intérieurs spécifiques pour les organes subsidiaires.
- c) Examen du programme de travail en vue d'améliorer les instruments de gestion existants entre l'UICN, le Comité permanent et le Secrétaire général et Rapport du Secrétariat sur les accords et lignes directrices conclus avec l'UICN, conformément aux Résolutions IX. 24 et XII.4 sur l'amélioration de la gestion de la Convention de Ramsar en coopération avec le Groupe de travail sur la gestion (SC51 INF.DOC.02); et discussion sur les rôles et tâches respectifs au titre des décisions mentionnées ci-dessus en ce qu'elles ont trait aux efforts du groupe de travail établi à la 50^e Réunion du Comité permanent, comme demandé dans la Résolution XII.3, pour améliorer les instruments de gestion existant entre l'UICN, le Comité permanent et le Secrétaire général.

Dans sa Décision SC50-8, le Comité permanent a décidé d'établir un groupe de travail afin d'améliorer les instruments de gestion existants entre l'UICN, le Comité permanent et le

Secrétaire général. Le groupe de travail est constitué des États-Unis d'Amérique, du Kenya, de la Roumanie, du Sénégal, de la Suisse et de l'Uruguay.

Par ailleurs, le paragraphe 57 de la Résolution XII. 3, Renforcer l'utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions internationales, prie instamment le Secrétariat de mettre à jour tous les accords et lignes directrices avec l'UICN en coopération avec le Groupe de travail sur la gestion, conformément à la Résolution IX.24, Améliorer la gestion de la Convention de Ramsar.

En conséquence, le Groupe de travail sur la gestion peut envisager que les mandats relevant des Résolutions XII.4 et XII.3 soient traités dans le cadre du groupe de travail établi pour améliorer les instruments de gestion existants entre l'UICN, le Comité permanent et le Secrétaire général.

Le Groupe de travail fera rapport en séance plénière, sous le point 24 de l'ordre du jour (actuellement, vendredi à la séance du matin).

d) Rapport de situation du Groupe de surveillance des activités de CESP.

La 50^e Réunion du Comité permanent a décidé d'établir un groupe de travail chargé de surveiller l'application des activités de CESP. Les Parties contractantes suivantes se sont portées volontaires pour constituer le groupe chargé de surveiller l'application des activités de CESP : les États-Unis d'Amérique, le Honduras, le Kenya, la République démocratique du Congo, la Roumanie et les Seychelles.

e) Rapport de situation du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources.

Le Comité permanent (Décision SC50-4) a décidé de diriger un groupe de travail à composition non limitée pour examiner le cadre et le plan de mobilisation des ressources et les partenariats et faire rapport à la 51^e Réunion du Comité permanent. La Colombie, les États-Unis d'Amérique et le Kenya dirigent le groupe de travail. Tout membre du Comité permanent peut rejoindre ce groupe qui travaille de façon virtuelle et se réunit une fois par an à l'occasion des réunions du Comité permanent.

f) Rapport sur le processus de sélection du Groupe d'évaluation scientifique et technique.

Le président du Groupe de travail sur la gestion fait brièvement rapport sur les mesures prises pour sélectionner les membres du GEST pour la période triennale 2016-2018, conformément à la Résolution.XII.5, *Projet de nouveau cadre pour la fourniture d'avis et d'orientations scientifiques et techniques à la Convention.*

g) Rapport sur les progrès de la fourniture d'éléments d'avis des Parties concernant le financement des priorités nationales pouvant être communiqué au Fonds pour l'environnement mondial par l'intermédiaire de la COP de la CDB (Décision XII/30 de la CDB – Mécanisme de financement).

Conformément au paragraphe 7 alinéa g de la Résolution XII.4, le Secrétariat fait rapport sur les activités menées afin de répondre à la Décision XII/30 – Mécanisme de financement de la Convention sur la diversité biologique (CDB) afin de fournir, selon les besoins, des éléments d'avis concernant le financement pouvant être communiqués au Fonds pour l'environnement mondial par l'intermédiaire de la Conférence des Parties à la CDB.

h) Rapport sur les progrès de l'élaboration, par le Secrétaire général, d'une stratégie décrivant l'éventuelle intégration, pas à pas, de l'arabe ou d'autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention (DOC. SC51-17).

Le Secrétaire général fait rapport sur les mesures prises pour répondre au paragraphe 26 de la Résolution XII.3 concernant l'utilisation des langues de la Convention.

15:00-18:00 Réunion du Sous-groupe sur les finances

Conformément à la Décision SC50-2, les membres du Sous-groupe sont les suivants : pour l'Afrique, le Sénégal (présidence); pour l'Asie, la République de Corée; pour l'Europe, l'Estonie; pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Suriname; pour l'Amérique du Nord, les États-Unis d'Amérique; pour l'Océanie, l'Australie; et le Canada en tant que Président sortant du Sous-groupe.

Le Sous-groupe discute et prépare des recommandations sur toutes les questions financières contenues dans les points énumérés ci-après.

- a) Approbation du budget 2016 (DOC. SC51-18)
- b) État du budget administratif et non administratif (Examen des recettes et dépenses de projets et du budget administratif, y compris états financiers vérifiés)
- c) État du Fonds de réserve et propositions pour l'utilisation des fonds excédentaires restants
- d) Mise à jour sur le paiement des contributions (DOC. SC51-19)
- e) Vue d'ensemble sur le personnel et les contrats des consultants
- f) Rapport sur les efforts d'appels de fonds en faveur des délégués à la COP12, conformément à la Résolution XII.1 (DOC. SC51-20)
- g) Rapport et discussion sur la priorisation des activités d'appels de fonds pour financer les activités du budget non administratif de toutes les sources, dans l'optique d'accroître de manière significative les contributions ne provenant pas des Parties (DOC. SC51-21)
- h) Rapport sur l'utilisation du Fonds de petites subventions (FPS) (DOC. SC51-22)

Mardi 24 novembre 2015

08:15-09:45 Réunions régionales

10:00-13:00 Séance plénière du Comité permanent

- 1. Allocutions d'ouverture
 - a) Président du Comité permanent (Uruguay)
 - b) Directrice générale de l'UICN (ou son représentant)
 - c) Déclaration au nom des six organisations internationales partenaires (OIP)

d) Secrétaire général, Christopher Briggs

- 2. Adoption de l'ordre du jour (DOC. SC51-01).
- 3. Admission des observateurs

Conformément à la Résolution XII.4, toutes les Parties contractantes peuvent être représentées au Comité permanent en qualité d'observateurs. En outre, le Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique et les organisations internationales partenaires sont également invités à y assister en qualité d'observateurs, « de même que d'autres experts et/ou institutions dont le Comité permanent pourrait estimer avoir besoin pour traiter de points particuliers de l'ordre du jour ». Le Comité permanent doit prendre une décision sur l'admission officielle d'autres observateurs qui ont demandé à assister à la 51^e Réunion du Comité permanent.

4. Questions découlant des décisions prises par le Comité permanent à ses 49^e et 50^e réunions (DOC.SC51-02)

Le Secrétariat fait référence aux décisions prises par le Comité permanent à ses 49^e et 50^e réunions et aux récents progrès accomplis en matière d'application de ses décisions ainsi qu'aux prochaines étapes à envisager sur ces questions dans le cadre des points de l'ordre du jour de la 51^e Réunion.

5. Questions découlant des décisions de la COP12 (DOC SC51-03 et DOC SC51-04)

Le Comité permanent est invité à prendre note de la liste des tâches requises par la 12^e Session de la Conférence des Parties dans les Résolutions de la COP12 pour la période triennale 2015-2018 et à confirmer que toutes ces tâches sont traitées sous les points de l'ordre du jour de sa 51^e Réunion.

Veuillez noter qu'une photographie de groupe sera prise à la fin de la séance du matin.

15:00-18:00 Séance plénière du Comité permanent

6. Établissement du Sous-groupe du Comité permanant sur la COP13

Dans le cadre de la Convention, une pratique a été établie en vue de constituer un sous-groupe chargé de donner des avis et de fournir un appui aux préparatifs de chaque COP comme ce fut le cas pour la COP12. Le Comité permanent devra décider de la mise en place d'un tel sous-groupe dont la composition sera décidée lors des discussions régionales durant la session et communiquée au Comité.

7. Rapport du Président du Groupe de travail sur la gestion

Le Président du Groupe de travail sur la gestion présente au Comité permanent les recommandations du groupe d'après les points de l'ordre du jour discutés le 23 novembre.

- 8. Rapport du Président du Comité permanent (DOC. SC51-05)
- 9. Rapport du Président du GEST et examen du programme de travail du GEST (DOC. SC51-13)

Le Président du GEST présente son rapport et le programme de travail du Groupe pour 2016-2018, pour approbation par le Comité permanent, conformément à la Résolution XII.5 *Projet de*

nouveau cadre pour la fourniture d'avis et d'orientations scientifiques et techniques à la Convention.

10. Rapport du Secrétaire général (DOC. SC51-06)

Le Secrétaire général présente un rapport basé sur le paragraphe 7 de la Résolution XII.4.

11. Plans de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018 et pour 2016 (DOC. SC51-07 et DOC. SC51-08)

Le Secrétariat présente son projet de travaux à réaliser durant la période triennale 2016-2018 et l'année 2016.

18:30 Réception (Foyer)

Mercredi 25 novembre 2015

08:15-09:45 Réunions régionales

10:00-13:00 Séance plénière du Comité permanent

12. Rapport sur la réunion du groupe d'experts représentatif au plan régional organisée juste après la réunion du Groupe d'experts techniques spécial de la CDB sur les indicateurs additionnels pour le Plan stratégique (SC51 INF. DOC.05).

Le Secrétariat fait rapport sur les résultats de la réunion en réponse au mandat confié dans les paragraphes 27 et 28 de la Résolution XII.2, Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024.

13. Rapport sur les progrès de préparation du Modèle de rapport national pour la COP13 (DOC. SC51-09)

En réponse au paragraphe 17 de la Résolution XII.2, *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024*, le Comité permanent est invité à prendre note des actions et du calendrier relatifs à l'élaboration du Modèle de rapport national pour la COP13, à fournir un avis sur l'approche globale de cette élaboration et à demander au Secrétariat de préparer le projet de Modèle de rapport national pour la COP13 pour examen à sa 52^e Réunion.

- 14. a. Progrès d'application de la Résolution XI.6, *Partenariats et synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions* et plan sur les moyens de renforcer la coopération avec les autres AME (DOC. SC51-10), accompagné de mises à jour sur les accords officiels et plans de travail conjoints entre la Convention de Ramsar et ses partenaires (DOC. SC51-23 Rev.2) et d'un document du PNUE sur l'élaboration d'options pour renforcer les synergies entre les AME (SC51 INF. DOC.04).
 - b. Choix de cinq représentants régionaux siégeant au Comité permanent qui assisteront au Groupe consultatif informel (GCI) du Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB).

Le Secrétariat fait rapport sur les principales activités entreprises au titre de la Résolution XI.6, en particulier dans le cadre du Groupe de liaison sur la biodiversité et des organes scientifiques des conventions relatives à la biodiversité (CSAB), de la CMS et du PNUE

et d'autres institutions. Un plan visant à renforcer la coopération avec d'autres AME, en réponse au paragraphe 21 de la Résolution XII.7, Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats, est proposé pour examen au Comité permanent et son avis est requis sur le processus de signature ou de renouvellement des mémorandums d'accord, mémorandums de coopération et plans de travail conjoints.

Projets de mémorandums présentés au Comité permanent pour examen :

- Projet de révision et mise à jour du Plan de travail conjoint entre la Convention de Ramsar et la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) pour couvrir la période jusqu'en 2017 (SC51-23 Rev.2, annexe 2);
- Projet de nouveau mémorandum d'accord entre le PNUE et la Convention de Ramsar (SC51-23 Rev.2, annexe 3);
- Projet de mémorandum de coopération entre la Nagao Natural Environment Foundation (NEF) et le Secrétariat de la Convention de Ramsar (SC51-23 Rev.2, annexe 4);
- Projet de mémorandum d'accord relatif au Centre régional Ramsar Asie de l'Est (SC51-23 Rev.2, annexe 5);
- Projet de cahier des charges pour la collaboration entre la Convention de Ramsar sur les zones humides et Shell, en vue d'utiliser les zones humides pour le piégeage et le stockage du carbone (SC51-23 Rev.2, annexe 6)

Les Parties Contractantes feront rapport en séance plénière sur la représentation au GCI du GLB sous le point 26 de l'ordre du jour (actuellement, vendredi à la séance de l'après-midi).

14:00-15:00 (réunion du Sous-groupe sur la COP13 à confirmer)

15:00-18:00 Séance plénière du Comité permanent

- 15. Rapport des initiatives régionales dans le cadre de la Convention et approbation de nouvelles initiatives régionales pour la période 2016-2018 (DOC. SC51-11 et DOC. SC51-12)
 - Le Secrétariat présente les progrès des travaux requis dans la Résolution XII.8, *Initiatives régionales 2016-2018 fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar* depuis la COP12 et les propositions de nouvelles initiatives régionales reçues pour approbation par le Comité permanent. Un rapport oral est également présenté sur les résultats de la réunion, le 22 novembre, des coordinateurs des initiatives régionales.
- 16. Rapport sur la soumission à l'IPBES d'une demande d'évaluation thématique de l'état actuel et des tendances des zones humides, y compris de leurs conditions, et sur l'exploration de moyens par lesquels la Convention peut contribuer aux travaux de l'IPBES, y compris aux évaluations régionales et mondiales de la biodiversité et des services écosystémiques
 - Le Président du GEST fait rapport sur les progrès et la situation de la demande à l'IPBES et les mesures prises pour contribuer à ses travaux.

Jeudi 26 novembre 2015 (Pas de réunions régionales prévues en raison du déplacement au Palais des Nations, ce jour-là)

10:00-13:00 Séance plénière du Comité permanent

17. Rapport sur la composition du Groupe de surveillance des activités de CESP et Plan d'action communication / CESP (DOC. SC51-14)

Le Secrétariat présente la proposition concernant la composition du Groupe de surveillance des activités de CESP pour approbation par le Comité permanent, ainsi que le Plan d'action en matière de CESP.

18. Rapport sur les préparatifs de la Journée mondiale des zones humides 2016 et thèmes de la Journée mondiale des zones humides pour 2017 et 2018 (DOC. SC51-15)

Le Comité exécutif a confirmé « Les zones humides pour notre avenir : Modes de vie durables » comme thème de la Journée mondiale des zones humides (JMZ) en 2016. Le Secrétariat informe le Comité permanent sur les préparatifs de la JMZ 2016 et présente les thèmes proposés pour la JMZ 2017 et 2018 pour approbation par le Comité permanent.

19. Progrès dans l'amélioration du site web de Ramsar

Le Secrétariat présente une mise à jour sur les mesures prises en vue d'améliorer le site web Ramsar actuel d'après les recommandations et les retours d'information des usagers.

15:00-18:00 Séance plénière du Comité permanent

20. L'état des Sites Ramsar (DOC. SC51-16)

Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport contenant des informations actualisées sur l'état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d'importance internationale et à donner son avis sur les activités que devraient entreprendre les représentants régionaux siégeant au Comité permanent et les Parties contractantes concernées, et à donner des instructions au Secrétariat, au besoin, sur les mesures particulières à prendre.

21. Mise à jour sur la base de données SISR

Le Secrétariat présente une mise à jour sur l'état actuel de fonctionnement de la base de données SISR.

22. Rapport de situation sur l'établissement d'une bibliothèque en ligne de documents Ramsar officiels et non officiels traduits par les gouvernements pour qu'ils soient accessibles au public sur le site web

S'appuyant sur le paragraphe 31 de la Résolution XII.3, Renforcer l'utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions internationales, le Secrétariat présente la marche à suivre pour remplir ce mandat.

Vendredi 27 novembre 2015

08:15-09:45 Réunions régionales

10:00-13:00 Séance plénière du Comité permanent

23. Rapport du Sous-groupe sur les finances (DOC. SC51-18, DOC. SC51-19, DOC. SC51-20, DOC. SC51-21 et DOC. SC51-22)

Le Président du Sous-groupe sur les finances présente les recommandations du Sous-groupe au Comité permanent.

24. Rapport du groupe de travail pour améliorer les instruments de gestion existant entre l'UICN, le Comité permanent et le Secrétaire général

15:00-18:00 Séance plénière du Comité permanent

25. Rapport du Sous-groupe du Comité permanent sur la COP13

Le Président du Sous-groupe présente au Comité permanent un rapport sur les discussions.

26. Rapport sur la représentation Ramsar au GCI du GLB

Divers

- 27. Date et lieu de la 52^e Réunion du Comité permanent
- 28. Adoption du rapport de la 51^e Réunion
- 29. Autres questions
- 30. Remarques de clôture